

Formulaire d'inscription de cours

Nom

Prénom

Matricule

Trimestre d'admission

3-180-1-0 Doctorat en Linguistique

Option

[Segment 70 - Propre à l'option Linguistique](#)

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, **peut imposer des cours préparatoires** à l'étudiant qui possède une formation jugée insuffisante en traduction. Ceci s'applique également au perfectionnement du français. **Assurez-vous que vos cours préparatoires soient inscrits en début de votre cheminement scolaire, car la diplomation sera impossible à la fin de vos études.**

90.00 crédits requis : 12 crédits option et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

▼ Bloc 70A Séminaires obligatoires

À faire: Option - 12 crédits.

Liste de cours :

COURS	DESCRIPTION	CRÉDITS	INSCRIPTION	TRIMESTRE	ANNÉE
LNG6005	Lexicol.théories sémantiques	3.00		Aucun	
LNG6010	Séminaire pour professeur invité	3.00		Aucun	
LNG6018	Sémantique computationnelle	3.00		Hiver	
LNG6030	Pathologie du langage	3.00		Automne	
LNG6105	Acquisition du langage	3.00		Automne	
LNG6570	Neuro et psycholinguistique	3.00		Aucun	

Cours "Hors département" ou "CRÉPUQ" :

▼ **Bloc 70B Thèse**

À faire: Obligatoire - 78 crédits (Thèse inscrite au trimestre de dépôt, l'examen lors de la 1^{ère} partie)

COURS	DESCRIPTION	CRÉDITS	INSCRIPTION	TRIMESTRE	ANNÉE
TRA7000	Examen général de Doctorat	0.00			
TRA7200	Thèse	78.00			

Cours non contributaires

Lorsqu'un(e) étudiant(e) s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son relevé de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant(e) aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le relevé de notes mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation. **La modalité doit-être établie lors de l'inscription et ne peut être modifié lorsque le cours a débuté.** Cependant, si des cours sont exigés dans son programme et confirmés par la TGDE, ils seront inscrits en surplus et notés.

L'inscription à des cours en surplus doit être approuvée par la direction, qui peut en limiter le nombre (formulaire à remplir). Les résultats de l'évaluation des cours hors programmes ou en surplus sont exclus du calcul de la moyenne cumulative inscrite au relevé de notes.

Date

Signature de l'étudiant(e)

Date

Approbation du directeur/trice de recherche

Remettre le tout à la technicienne en gestion des dossiers étudiants, via votre courriel UdeM :

etudes-superieures@ling.umontreal.ca